

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

**Date de convocation :**  
5 décembre 2023

**Date d'affichage :**  
5 décembre 2023

**Délibération D2023\_090**  
**Etat : demande de**  
**subvention au titre de la**  
**DETR/DSIL 2024**

(1/2)

Le lundi 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir :** Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

**Absent :** Monsieur PLUCHE.

**Secrétaire de séance :** M. Julien BELLOT a été désigné secrétaire de séance.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.), programmée et attribuée par le préfet de région sur la base des propositions des préfets de département, finance, outre les dispositifs tels qu'Action cœur de ville ou Petites villes de demain, 6 grandes priorités d'investissement fixées par la loi, qui sont :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, ...
- La création ou la rénovation des bâtiments scolaires,
- La mise aux normes des équipements publics,
- Le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le soutien aux espaces numériques (coworking, télémédecine, ...),
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics du fait d'une hausse démographique.

Le projet d'extension de l'école, du restaurant et de la garderie scolaire est éligible aux deux financements pour la campagne 2024. Soit au titre de la D.E.T.R. : opération prioritaire de catégorie 1 (autoconsommation d'énergie des bâtiments publics) et 3 (accessibilité et service à la personne), soit au titre de la D.S.I.L. (réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023



ID : 073-217303288-20231211-D2023\_090-DEtrise

**Délibération D2023\_090**  
**État : demande de**  
**subvention au titre de la**  
**DETR/DSIL 2024**  
**(2/2)**

Le coût des travaux est estimé à 1.798.000,00 € H.T., les études et autres contrôles techniques à 178.000,00 € H.T., soit un total de 1.798.000,00 € H.T.

Le projet comprend la création d'un restaurant scolaire pour 140 couverts servis simultanément, d'un espace de garderie pour 78 enfants, des locaux administratifs, un volume en étage capable d'accueillir au minimum 2 salles de classes.

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun pour la D.E.T.R. et la D.S.I.L. – année 2024.

Le secrétaire de  
séance,

M. BELLOT

Le Maire

Robert AGUETTAZ